

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL 4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0 100 200 m



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	2389
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	2351
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	1068
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	738
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	485
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	1069
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	143
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 32	136
Élargissement de l'accès au langage de Saizola / Bénéficiaire : Commune	ER N° 33	665
Rearrangement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 34	29026
Création d'une station "détresse incendie" / Bénéficiaire : Commune	ER N° 35	4217
Liaison directe entre la route de la Louette et la zone de loisirs "Leif" RD 278 / Bénéficiaire : Commune	ER N° 36	8307
Liaison directe entre la Louette et la zone de loisirs "Leif" RD 278 / Bénéficiaire : Commune	ER N° 37	3156
Aménagement d'un espace public et création de logements sociaux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 38	10200
Prolongement d'un accès public et création de logements sociaux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 39	458
Développement et aménagement d'un parking pour multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER N° 40	662
Extension d'un accès public et création de logements sociaux / Bénéficiaire : Commune	ER N° 41	4402
Rearrangement de la route départementale 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 42	5407
Création d'un accès vaine à la zone Ua / Bénéficiaire : Commune	ER N° 43	235
Extension d'une station d'épuration des eaux usées / Bénéficiaire : Commune	ER N° 44	46228
Extension d'un accès vaine à la zone Ua / Bénéficiaire : Commune	ER N° 45	3727
Extension d'un accès vaine à la zone Ua / Bénéficiaire : Commune	ER N° 46	6602
Création d'un accès vaine à la zone Ua / Bénéficiaire : Commune	ER N° 47	6641
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 48	255
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 49	772
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 50	436
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 51	71011
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 51	3206
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 51	2223

Hydrozones DAP	Nom	SURFACE (en m²)
S3103 - DAP N° 2	Les Egards	10273
S3103 - DAP N° 1	L'Onie Du Plessis	57851

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

**INFORMATIONS**

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

**PRESCRIPTIONS**

- 15 - Marges de recul
- 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- Us - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

**ZONE AGRICOLE**

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Ash - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

**ZONE NATURELLE**

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

**16 - Sites archéologiques**

**99 - Zones inondables**

**99 - Aléas miniers**

**99 - Lotissements**

**Emplacements réservés**

**Éléments de paysage à protéger**

**Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine**

**Bâtiments susceptibles de changer de destination**

**STECAL**

**Orientations d'aménagement et de programmation**

**Zones humides**

